

[Traduction]

LE RAPPORT DE TRAVAIL CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au sujet du même recours au Règlement, puis-je déduire des dernières observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures que le rapport est désormais du domaine public et qu'on est libre d'en parler? Des copies en seront-elles fournies à d'autres députés que ceux qu'il vient de nommer?

M. Clark (Yellowhead): Certainement, monsieur le Président. Il est prévu que le document soit public. Le gouvernement a toujours eu l'intention de rendre le document public aujourd'hui.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, comme c'est jeudi et conformément à la pratique établie à la Chambre, je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement nous dise—je crois pouvoir deviner ce qu'il va dire—quel est le programme pour demain.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cela dépend du moment où commencera la journée de demain, à savoir minuit ou 10 heures. Nous allons régler le sort de la motion n° 30 au cours de la présente séance, que ce soit aujourd'hui ou demain, si je puis dire, et puis j'ai l'intention de proposer l'ajournement demain. Je suppose que l'avenir dépend de ce qu'il adviendra de la motion d'ajournement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre (p. 19027) et de l'amendement de M. Dingwall (p. 19156).

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, même dans la meilleure conjoncture politique possible, je tiens à vous dire que ce débat serait difficile.

Initiatives ministérielles

Comme l'histoire du Parlement le montre, les modifications apportées aux règles parlementaires sont toujours reçues avec beaucoup de méfiance par les partis d'opposition. Cela se comprend parfaitement bien parce que, dans le système parlementaire britannique, il incombe à l'opposition de jouer un rôle de chien de garde du gouvernement, de surveiller ses activités, ses actions et ses décisions.

• (1510)

Malheureusement, dans le cas du gouvernement actuel, cette tâche est plus difficile pour deux raisons. Il y a, d'une part, la nature des propositions elles-mêmes dont ont parlé mes collègues et dont je parlerai à mon tour dans un instant et il y a, d'autre part, la faible popularité du gouvernement dans tout le pays.

Les divers sondages effectués récemment révèlent que la population n'a à peu près aucune confiance dans le gouvernement et encore moins dans le chef du Parti conservateur. Ainsi, la popularité du gouvernement dans les sondages est bien inférieure à celle des deux autres grands partis. Les analystes politiques nous disent que jamais, depuis qu'on procède à des sondages d'opinion publique, la popularité du premier ministre n'a été aussi basse. Elle s'établit à 16 p. 100.

On peut affirmer que si des élections avaient lieu dans 60 jours, les ministériels seraient chanceux, extrêmement chanceux, de former l'opposition officielle. Il est plus que probable qu'ils se classeraient au mieux au troisième rang. Cela s'explique par l'énorme baisse de l'appui populaire accordé au Parti conservateur, notamment dans l'Ouest et au Québec. Ainsi, je tiens à vous dire que le gouvernement n'a pas l'autorité morale qui lui permettrait d'avoir la confiance des gens.

En demandant que ces nouvelles règles soient acceptées et adoptées par le Parlement, par la Chambre, le gouvernement cherche vraiment l'impossible. Le gouvernement nous demande d'accepter un ensemble de modifications dont la teneur est très controversée et il n'a pas l'autorité voulue pour faire valoir son point de vue. Au moment du vote, il a seulement le nombre de députés nécessaire. Du point de vue parlementaire, je dirais qu'il use de la force au lieu de la raison.

C'est dans le climat politique très déprimant que je viens de décrire que nous débattons aujourd'hui des avantages et des inconvénients de ces modifications.